

résultat de mettre hors de combat, littéralement, dans les douze heures, tout braconnier d'éléphants.

Si l'on ne peut écouler facilement les dépouilles, d'un animal tué illégalement, la destruction de l'animal n'a plus de raison d'être. Tant que ces produits, acquis d'une façon illégale dans un pays, peuvent traverser la frontière et être vendus légalement dans d'autres pays, le braconnage et la destruction illégales continueront.

C'est une illusion de s'imaginer que les Réserves et Parcs nationaux protégeront les animaux dont les dépouilles ont une certaine valeur, tant que subsistera un échappatoire pour l'écoulement de ces biens mal acquis.

Les seules personnes qui pâtiront de l'adoption de la réforme que je propose seront les braconniers et les revendeurs de butin illicite.

Si l'on veut assurer l'existence de l'éléphant et du rhinocéros en Afrique, il est essentiel, à mon avis, d'agir avec rapidité sur les bases de ce mémorandum.

3. L'Eléphant d'Afrique et le Commerce de l'Ivoire

par le Major R. W. G. HINGSTON, M. C.

Depuis l'introduction des armes à feu européennes, le nombre des éléphants d'Afrique a fortement diminué. La cause exclusive en est le commerce de l'ivoire. Il convient d'éclairer la question par des chiffres. Des statistiques ont été établies — avec une approximation inégale — pour l'Ouganda, le Kenya, le Tanganyka, la Rhodésie du Nord, le Soudan et le Congo belge.

COMMERCE DE L'IVOIRE

		Livres sterling
Ouganda : revenus de la vente de l'ivoire d'éléphant, des dents d'hippopotame et des cornes de rhinocéros....	1925	20.386
	1926	6.501
	1927	21.445
	1928	11.314
	1929	16.159

		Livres sterling
		—
Kénya : revenu de la vente de l'ivoire..	1927	15.532
	1928	13.310
	1929	12.956
Tanganyika : revenu de la vente de l'ivoire.....	1922	54.680
	1923-1927	chiffres inconnus
	1928	20.857
	1929	chiffre inconnu
Rhodésia du Nord : revenu de la vente de l'ivoire.....	1928	environ 2.000
	1929	chiffre inconnu
Soudan : revenu de la vente de l'ivoire exporté du pays même.....	1923	56.512
	1924	47.808
	1925	69.849
	1926	39.651
	1927	34.594
	1928	25.900
	1929	14.573
Soudan : prix de l'ivoire en transit..	1923	22.017
	1924	20.941
	1925	32.031
	1926	35.255
	1927	60.085
	1928	39.808
	1929	45.876
Congo belge : poids de l'ivoire exporté (la valeur n'en ayant pas été déterminée).....	1920	739.376
	1921	548.834
	1922	651.464
	1923	738.210
	1924	654.390
	1925	662.112
	1926	509.872
	1927	495.616
	1928	452.034
1929	310.200	

Si l'on prend comme valeur de l'ivoire 10 shillings par livre, le chiffre moyen de l'ivoire exporté du Congo belge serait, par an, de 242.983 livres sterling.

Le total général annuel des exportations atteindrait ainsi pour les pays cités environ 368.000 livres sterling — en y comprenant l'ivoire transité par le Soudan, soit environ 40.000 livres sterling.

RECENSEMENT DES ÉLÉPHANTS VIVANTS.

Nos renseignements sur le nombre des éléphants actuellement vivants sont extrêmement peu sûrs. On donne cependant les chiffres suivants :

- Ouganda : 18.700. — Evaluation sérieuse faite par le *Game Department*.
 Kényia : 10.000. — Approximation assez grossière des chasseurs d'éléphants.
 Tanganyika : 36.000. — Evaluation assez sûre du *Game department*.
 Rhodésia du Nord : 5000. — Approximation grossière des chasseurs d'éléphants.
 Congo belge : ? — Pas d'estimation valable.
 Soudan : ? Pas d'estimation valable.

A titre d'hypothèse, on peut supposer que le peuplement total de ces six pays serait de 100.000 à 150.000 éléphants.

ÉLÉPHANTS TUÉS

Ouganda : éléphants tués en l'année	1926	1.125
—	1927	946
—	1928	1.104
—	1929	1.439

soit une moyenne annuelle de 1.153.

Kénya : les chiffres exacts ne sont pas connus, mais on peut supposer une moyenne annuelle de 750.

Tanganyika : le nombre des éléphants tués de 1924 à 1927 inclusivement est de 4144 : soit une moyenne annuelle de 1.036.

Rhodésia du Nord : pas de chiffres exacts : la moyenne annuelle serait d'environ 100.

Soudan : pas de chiffres exacts : la moyenne annuelle serait d'environ 1.800.

Congo belge : d'après l'évaluation du Ministère belge des Colonies, il est tué chaque année de 20 à 25.000 éléphants.

CONCLUSIONS A TIRER DES CHIFFRES DE L'OUGANDA.

Les statistiques de l'Ouganda, plus complètes et plus soigneusement dressées que celles d'aucune autre partie de l'Afrique, nous fournissent une base solide pour l'examen de la situation.

Les 1.439 éléphants que l'on sait — par le nombre des défenses recueillies — avoir été tués sur ce territoire se répartissent ainsi :

Eléphants identifiés par le contrôle.....	1.033
Eléphants identifiés d'après l'ivoire trouvé	185
Eléphants identifiés d'après les porteurs de licences .	221

Sur un peuplement de 18.700, ce total de 1.439 représente une destruction d'environ 1/13^e en un an.

Mais, en dehors des statistiques basées sur le nombre des défenses recueillies, d'autres causes que la chasse légale contribuent à réduire le cheptel. Il y a des éléphants tués par les indigènes, par des braconniers — peut-être 150 — il y en a de noyés ou brûlés dans la brousse — peut-être 50 — il y en a qui meurent de maladie, de mort naturelle — peut-être 50. En ajoutant ces pertes, dont l'importance ne saurait être, bien entendu, évaluée que conjecturalement, aux pertes établies par le nombre des défenses, on voit que la destruction annuelle semble atteindre approximativement 1/10^e du cheptel total.

Or quelle est la « capacité de récupération de l'éléphant » ?

Sur 18.700 sujets vivant dans l'Ouganda, il y en a environ 9.350 de chaque sexe. La femelle ne porte guère avant l'âge de 30 ans. Si l'on prend comme durée de la vie de l'éléphant 120 ans, il en résulte qu'un quart des femelles est trop jeune pour reproduire. Il n'y aurait donc que 6.020 reproductrices. Mais on ne doit pas supposer toutes les adultes fécondes. De plus, beaucoup d'entre elles ont dépassé l'âge de la reproduction. Je déduis de ce chef 500 unités. Il resterait 5.520 reproductrices.

La femelle de l'éléphant ne semble porter qu'une fois tous les 5 ans et n'a qu'un seul petit. Les 5.520 reproductrices de l'Ou-

ganda donneront donc en 5 ans 5.520 jeunes et en 10 ans 11.040 : autrement dit l'accroissement sera en 10 ans de 11.040 éléphants, contre une perte de 16.890.

Il est très probable en un mot que la perte excède considérablement le gain. La situation, du point de vue de la conservation de l'espèce, est alarmante.

Or il n'y a pas de raison de croire que le bilan des autres parties de l'Afrique diffère notablement de celui-ci. Il est même vraisemblable que le pourcentage de destruction est beaucoup plus grand dans le Tanganyika et dans le Congo belge. Bornons-nous à admettre que l'on perd annuellement environ 1/10^e du cheptel du continent noir.

L'éléphant, moins que d'autres animaux, ne peut supporter une pareille destruction : 1^o parce que, comme il vient d'être rappelé, ce pachyderme est un des animaux qui se reproduisent le plus lentement ; 2^o parce que les éléphants d'Afrique se divisent en un certain nombre de variétés, ou sous-espèces différentes, de sorte que, quand une de celles-ci est fortement réduite, ses pertes ne peuvent être aisément réparées par un croisement avec les autres.

Je me suis presque exclusivement borné à des chiffres et veux m'abstenir de tout ce qui paraîtrait une critique du commerce de l'ivoire ou de la politique commerciale adoptée à cet égard dans aucun des pays que j'ai énumérés. Mais, si l'on veut enrayer la diminution de l'éléphant, il ne suffira pas de lui affecter de vastes Réserves, en rapport avec ses besoins, il faudra que la situation générale du commerce de l'ivoire soit examinée sérieusement, dans un esprit international très large.

* * *

Il est également trop évident que le rhinocéros noir et l'hippopotame ont diminué très rapidement depuis 30 ou 40 ans. La cause principale en est l'exportation commerciale de la corne de rhinocéros et des dents d'hippopotames. La destruction

du rhinocéros est aggravée par ce fait que cet animal est sujet à charger l'homme, ce qui fournit souvent une excuse à ceux qui l'abattent. D'autre part, beaucoup d'hippopotames sont tués parce que l'espèce est sujette à ravager les récoltes.

Il y a peu de statistiques valables en ce qui concerne le commerce des cornes de rhinocéros et des dents d'hippopotames. Mais nous ne saurions trop répéter que, de l'opinion générale des chasseurs et des administrateurs, ces pachydermes ont diminué dans une proportion très visible au cours des dernières années.

Le sort de ces espèces menacées ne saurait manquer de retenir l'attention du Congrès.

4. Notes sur l'Evolution de la Chasse et la Protection de la Faune

dans la subdivision d'Ippy et la circonscription de la Ouaka
(Oubangui-Chari)

par Lucien BLANCOU,

Adjoint des Services civils de l'A. E. F.

I. — Dans l'exposé qui va suivre, je ne prétends pas démontrer l'utilité de l'œuvre de protection de la nature en Afrique, puisque, aussi bien, cette œuvre, en faveur de laquelle militent d'impérieuses raisons, tant économiques que scientifiques et esthétiques, ne compte ici que des défenseurs et des réalisateurs convaincus. Je ne veux pas davantage étudier à fond les moyens de réalisation de cette œuvre dans l'Oubangui, seule colonie française d'Afrique que je connaisse un peu.

Je voudrais simplement apporter ma modeste contribution au travail fourni par ce Congrès, en exposant succinctement et en toute sincérité les quelques observations que j'ai pu faire et les renseignements obtenus sur l'évolution de la chasse et, par conséquent, sur la protection de la faune dans le bassin de la Ouaka et tout spécialement dans la subdivision d'Ippy, rensei-